

L'Adresse—M. Trudeau

● (1620)

Une voix: Comme cela se fait pour les questions inscrites au *Feuilleton*.

M. Trudeau: Encore une fois: comme cela se fait à l'endroit qu'on appelle la mère des parlements, en Grande-Bretagne. Le député parle du *Feuilleton* de la Chambre. Eh bien, oui, monsieur le président, s'il étudie un peu ses dossiers, il verra que dans la très grande majorité des cas, soit dans environ 90 p. 100 des cas, nous donnons des réponses...

Une voix: Pas des réponses adéquates.

M. Trudeau: ... aux questions posées au *Feuilleton*. Aussi, en ce qui a trait aux questions supplémentaires, nous sommes prêts à suivre la pratique qui existe à Westminster. Ce problème de la période des questions orales est intimement lié à une autre question encore délicate, celle du tableau de service, qu'on appelle en anglais *the roster system*. Je serais fort imprudent de proposer le retour à ce système. Je voudrais seulement exposer devant la Chambre et devant l'opinion publique une proposition assez simple: c'est là encore, si l'on songe qu'un gouvernement moderne doit être efficace, si l'on songe que chacun des ministres doit s'acquitter en même temps de plusieurs fonctions, s'il doit bien représenter sa circonscription, s'il doit être un partisan et s'occuper des questions de son parti, s'il doit en même temps administrer un ministère parfois considérable et participer aux travaux de la Chambre. Si l'on considère cela, monsieur le président, il semble qu'il y ait un gaspillage évident à demander que le conseil des ministres tout entier assiste constamment à chaque période de questions orales, parce que, si l'on en croit les statistiques, il est évident qu'environ un tiers ou un quart d'entre eux sont appelés à répondre à des questions chaque jour.

A mon avis, cela ne devrait pas dépasser nos possibilités de pouvoir nous entendre pour fixer certains jours où certains sujets seraient débattus ou feraient l'objet de questions, et à ce moment-là les ministres seraient présents pour répondre à ces questions.

Encore une fois, cela ne me paraît pas une idée tellement révolutionnaire, et je ne vois pas très bien de quoi l'opposition se met en peine. J'espère seulement que le leader de la Chambre du côté de l'opposition voudra considérer sérieusement ces questions et tenter d'y donner une réponse, sinon la nôtre, du moins une autre qui serait adéquate.

Plusieurs sujets, monsieur le président, feront certainement l'objet d'études entre les leaders des différents partis. Je voudrais seulement répéter que de notre côté l'électronique ne nous fait pas peur, que nous sommes disposés à accepter la télédiffusion des débats de la Chambre.

Il y a certainement du pour et du contre dans cette réforme, mais, pour moi, l'argument contraignant c'est bien l'importance de faire connaître la présence fédérale, et l'existence même de ce Parlement dans tous les coins du pays. A cause de la grandeur du Canada, et c'est un sujet dont je veux parler tout à l'heure, trop souvent les citoyens se trouvent en quelque sorte détachés des travaux de la Chambre, et je crois que la télévision et la radio leur permettraient de s'en rapprocher avec avantage.

L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) parle de machine électronique. Je serais même prêt, si c'est cela qu'il a en tête, à introduire un système de vote électronique qui permettrait de mettre fin à ce long procédé qui

[M. Trudeau.]

nous oblige à passer une grande partie de notre temps à faire de la gymnastique.

J'aimerais dire un mot sur le Sénat, monsieur le président. Je sais qu'il ne m'appartient pas de m'étendre très longuement sur ce sujet, mais je pense que cela ne dépasserait pas les normes du bon voisinage que de suggérer qu'au moins certaines réformes devraient être considérées, celles qui n'engagent en aucune façon l'autorité des provinces, mais qui pourraient être envisagées carrément, en vertu du paragraphe (1) de l'article 91 de notre Constitution. D'ailleurs, je me suis entretenu à ce sujet avec le leader du gouvernement au Sénat (M. Perrault), et j'espère que là aussi le Parlement actuel fera des progrès. Les deux réformes que j'ai en tête sont les suivantes: Premièrement, il conviendrait de limiter la durée du terme sénatorial à un nombre donné d'années, sept, par exemple, avec possibilité de nommer de nouveau des sénateurs lorsqu'ils ont bien mérité du pays. Deuxièmement, nous pourrions agir comme le fait depuis fort longtemps la Chambre anglaise, soit donner seulement un droit de veto suspensif à la deuxième Chambre.

Les députés d'en face parlent de nominations partisans. C'est une question sérieuse dont j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir, il y a déjà plusieurs années, avec les hautes autorités des partis de l'opposition, et je leur avais alors proposé, et je renouvelle aujourd'hui ma proposition, que si effectivement les sénateurs du parti conservateur progressiste, du parti tory, qui ont le désir de se retirer de la Chambre Haute, et qui ne veulent pas le faire, de peur d'être remplacés par des sénateurs à appartenance libérale, je répète ce que j'ai dit, il y a déjà plusieurs années à l'honorable sénateur Flynn qui, sauf erreur, représente le parti de l'opposition au Sénat, que quant à moi je nommerais très volontiers des conservateurs progressistes pour remplacer les conservateurs progressistes qui se retirent d'eux-mêmes de la Chambre Haute. Je sais bien, monsieur le président, qu'il y en a qui acceptent, mais il y en avait davantage lorsque j'ai fait l'offre, il y a plusieurs années, et si le parti de l'opposition officielle continue à agir avec autant de célérité, il y en aura peut-être moins dans quatre années.

C'est un humble commencement, mais le Chambre se souviendra certainement qu'il y a déjà plusieurs années le gouvernement avait proposé une réforme du sénat beaucoup plus considérable, et qui engageait la participation des provinces. Mais de cela, je ne vais pas traiter aujourd'hui. Si, dans le contexte d'une réforme constitutionnelle, on doit revenir à ce sujet, le gouvernement a toujours des idées «ouvertes» pour discuter de ce problème.

[Traduction]

Un autre domaine où il reste encore beaucoup à faire et qui est très important pour la conduite des affaires du pays est celui des relations fédérales-provinciales, et le chef de l'opposition en a effectivement parlé. C'est certes une question très importante puisqu'une des tendances qui ont marqué le Canada au cours de la dernière décennie a été l'importance sans cesse croissante des relations fédérales-provinciales. Les rencontres et les discussions à tous les paliers, tant politiques qu'officiels, se sont constamment multipliées. Je crois qu'il ne se passe pas un jour sans au moins une rencontre, et parfois davantage, entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou leurs représentants. De toute évidence, c'est une tendance qui persistera parce que, si nous voulons que notre système gouvernemental soit efficace, tant au niveau fédéral que provincial, nous devons nous attaquer aux problèmes com-